

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 27 juin 2014 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Pyrénées**

NOR : DEVL1414224A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 27 juin 2014, l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Pyrénées est modifié comme suit :

Au *b* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les mots suivants :

« Mme Viviane Artigalas, maire d'Arrens-Marsous ;
M. Rolland Castells, maire de Bagnères-de-Bigorre ;
M. Alain Lescoules, maire de Luz-Saint-Sauveur. »,

sont remplacés par les mots :

« Mme Vivianne Artigalas, maire d'Arrens-Marsous ;
M. Laurent Grandsimon, maire de Luz-Saint-Sauveur ;
M. Jean-Bernard Sempastous, maire de Bagnères-de-Bigorre. ».

Au *c* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les mots suivants :

« M. Éric Bergez, maire d'Accous ;
M. Patrick Labernadie, maire de Louvie-Juzon ;
M. Gérard Sarrailh, mairie de Louvie-Soubiron. »,

sont remplacés par les mots :

« M. Jean-Louis Barban, maire de Bescat ;
M. Jean-Claude Coustet, maire de Borce ;
M. Gérard Sarrailh, mairie de Louvie-Soubiron. »

Au *d* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les mots suivants :

« M. Alain Rivière, vice-président de la communauté de communes de la haute vallée d'Aure ;
M. André Pujo, président de la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, titulaire ;

M. Régis Baudiffier, vice-président, suppléant ;

M. Noël Pereira Da Cunha, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, titulaire ; M. Gérard Omisos, vice-président, suppléant. »,

sont remplacés par les mots :

« Mme Stéphanie Lacoste, présidente de la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, titulaire ; Mme Françoise Dupuy, quatrième vice-présidente de la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, suppléante ;

M. Gérard Omisos, vice-président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, titulaire ; M. Noël Pereira Da Cunha, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, suppléant ;

M. Jean Mouniq, conseiller communautaire de la communauté de communes de la haute vallée d'Aure, titulaire ; M. Alain Rivière, premier vice-président de la communauté de communes de la haute vallée d'Aure, suppléant. ».

Au *e* du 2^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les mots suivants :

« M. René Rose, président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, titulaire ;

M. Jacques Marquèze, maire d'Urdoz, suppléant ;
M. Louis Carrère-Gée, vice-président de la communauté de communes d'Ossau, titulaire ;
M. Roger Belesta-Labourdette, maire de Béost, suppléant. »,
sont remplacés par les mots :

« M. Claude Aussant, vice-président de la communauté de communes d'Ossau, titulaire ;
Mme Élisabeth Medard, présidente de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, titulaire ;
M. Henry Bellegarde, premier vice-président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, suppléant. ».

Au *b* du 3° de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les mots : « M. Fernand Esterez »
sont remplacés par les mots : « M. Philippe Etcheveste ».